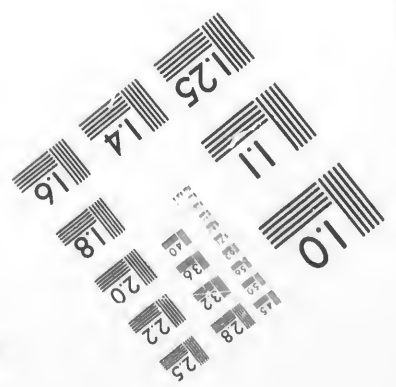
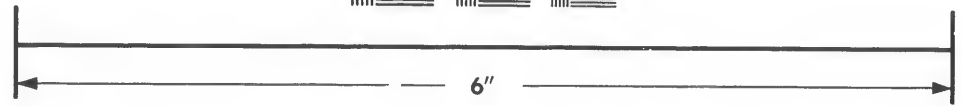
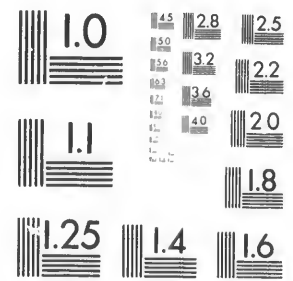


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Can

1.5 2.8 2.5
3.2 2.2
2.0
8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

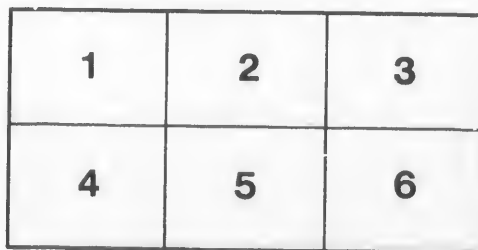
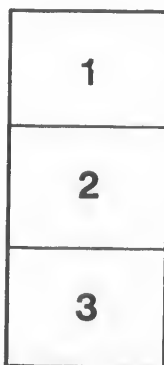
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

National Library of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque nationale du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

<

6

Co

en

pa

no

re

co

Po

cri

con

cet

dis

mé

cri

et,

FINANCES DU CANADA.

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ DANS LA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA,

VENREDI, LE 25 FÉVRIER 1876,

PAR

L'HON. RICHARD J. CARTWRIGHT,

Ministre des Finances.

L'Hon. M. CARTWRIGHT demande que la Chambre se forme en Comité des Subsidés et s'exprime comme suit :—

M. L'ORATEUR.—En proposant la résolution que je vais bientôt remettre entre vos mains, je dois dire de suite qu'il serait oiseux et déloyal de ma part d'essayer à cacher à la Chambre que les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons méritent notre plus sérieuse attention. Il est malheureusement trop vrai que depuis plusieurs mois nous traversons une crise commerciale d'une gravité presque sans précédents ; et tout en croyant que l'observation faite par Son Excellence dans le discours d'ouverture—que la crise est plutôt locale que générale et que la grande masse de notre population continue à jouir d'une prospérité satisfaisante—tout en croyant, dis-je, que cette observation est juste et peut être démontrée telle, je ne suis pas du tout disposé à nier qu'il y ait actuellement des cas de grande gêne dans ce pays. En même temps, M. l'Orateur, je crois être justifiable de dire que, quoique cette crise exceptionnelle et la forme particulière qu'elle a prise n'étaient pas, et, dans la nature même des choses, ne pouvaient pas être prévues, cepen-

dant j'ai toujours prétendu, la Chambre le sait, qu'on pouvait raisonnablement s'attendre à une diminution considérable dans nos importations et dans les revenus qui en découlent. Ceci était, en effet, prévu d'avance, et, jusqu'à un certain point, il en a été tenu compte. J'espère être en mesure de démontrer à la Chambre qu'il est certaines circonstances importantes qui sont de nature à calmer les craintes que plusieurs personnes ont, non sans raison, manifestées au sujet de l'état de choses actuel. Sans vouloir aucunement nier la gravité de la crise commerciale dont j'ai parlé, je crois, M. l'Orateur, que notre pays en a subi d'autres beaucoup plus graves que celle que nous subissons en ce moment, et qu'il en est sorti sans que ses forces reproductives en aient comparativement souffert. Bien que cela puisse paraître un paradoxe, j'ose dire qu'à mon sens la condition de ce pays est beaucoup moins précaire aujourd'hui qu'elle ne l'était il a deux ou trois ans; et je fais cette assertion d'une manière d'autant plus positive, qu'il y a ici et au dehors certaines gens qui vont tomber dans une erreur que je veux prévenir autant que cela est en mon pouvoir. On se rappelle qu'il y a quelques années, grand nombre de personnes se laissèrent entraîner par une confiance exagérée, en supposant que le remarquable développement que les affaires venaient de prendre était l'indice d'un progrès réel absolu. Or, je n'ai jamais voulu nier que sous les dehors de ce développement anormal il y eût progrès réel et considérable; mais plus d'une fois j'ai saisi l'occasion de dire qu'il était imprudent de baser notre politique sur l'hypothèse de la permanence du développement dont j'ai parlé. Aujourd'hui, M. l'Orateur, la condition est tout autre. Des craintes sans causes ont fait place à la confiance exagérée d'alors; comme on devait s'y attendre, pour avoir été trop confiants plusieurs sont aujourd'hui dans un état d'abattement presque complet. J'ai blâmé alors cet excès de confiance, et je crois que la Chambre admettra que ce n'était pas sans raison; je blâme aujourd'hui, pour le même motif, la crainte exagérée qui existe. Comme je l'ai déjà dit, je crois que le pays pourra, sans préjudice permanent, résister à la crise commerciale qu'il subit à l'heure qu'il est; et quoique je n'aie pas l'intention de développer ce sujet pour le présent, j'espère pouvoir, avant la fin du débat, être en mesure de faire connaître les raisons sur lesquelles je m'appuie.

M. L'ORATEUR, je dois commencer par passer en revue la condition du pays dans le cours de l'année qui vient de finir. La chose est d'autant plus importante, que les résultats des opérations de l'année méritent d'être sérieusement étudiés à cause de leur effet, non - seulement sur l'année présente, mais encore en raison de certains faits qui se sont produits dans le passé. Si les députés veulent bien se donner la peine de consulter les Comptes Publics qui ont été déposés sur le bureau, ils verront que le revenu ordinaire de l'année expirée au 30 juin 1875 et provenant de toutes sources s'est élevé à \$24,648,715, et la dépense ordinaire à \$23,713,071, ce qui laisse une balance de \$935,644. Ils verront aussi, par le mouvement du commerce et de la navigation, que les importations qui, pendant l'année expirée au 30 juin 1874 s'étaient élevées à \$127,404,169, n'ont été, pendant celle qui vient de finir, que de \$119,618,657, ce qui accuse une diminution de \$7,785,512. D'un autre côté, les exportations qui, en 1873-4 avaient atteint \$89,351,928, n'ont été, en 1874-5, que de \$77,886,979 pour l'année qui vient de finir, ce qui indique une diminution de \$11,464,949. Il est bon de faire remarquer que, de cette diminution de près de onze millions et demi, un million environ est dû à la diminution du montant du numéraire exporté, et trois millions et demi à une diminution dans l'exportation d'articles étrangers. Par conséquent, la diminution totale des importations et des exportations s'est élevée à au moins \$19,250,460, soit, pour le commerce de cette année, comparé à 1873-4, une diminution de près de vingt millions de piastres. M. l'Orateur, il n'est peut-être pas hors de propos de signaler à l'attention de la Chambre le fait que dans les recettes et les dépenses de l'année dernière un certain nombre d'items se trouvent portés aux deux côtés du compte, ce qui grossit les totaux quelque peu. On remarquera ceci surtout dans les colonnes de l'intérêt, et voici pourquoi. Comme vous le savez, nous avons été obligés de solder une partie de la dette publique payable à Londres le 1er juillet 1875, et pour cela nous avons dû y laisser un montant considérable à intérêt. Par conséquent les recettes et déboursés pour ce compte peuvent être considérés comme accidentels, et de fait se balancent. De plus, le paiement

de l'indemnité seigneuriale jusqu'au 1er janvier 1875, a considérablement augmenté les déboursés de l'année, car je vois que pour une raison ou une autre, contrairement à la pratique ordinaire, l'intérêt dû sur ce fonds au 1er juillet, au lieu d'être porté à l'année précédente, est porté à l'année courante. De plus, je ferai observer que, comme je l'expliquais au long dans l'exposé financier de 1875, une partie considérable des recettes de 1873-74 appartenait, à proprement parler, à l'exercice de 1874-75. Pour en revenir à l'état des recettes, la Chambre verra qu'elles dépassent le budget de 1874, sauf celles de l'accise dont la diminution est pleinement expliquée par la prévision qu'on avait des droits qui seraient imposés par le tarif de l'année. J'apprends que quelques légères modifications ont été faites au mode de tenir les comptes des chemins de fer, ce qui explique en grande partie la différence insignifiante qui existe entre les évaluations que j'avais faites et les recettes réelles de ce service. Il est peut-être bon de faire observer en même temps que les recettes des douanes, bien qu'elles excèdent les évaluations, ne représentent pas pleinement les sommes dûes pour l'année 1874-5 ; mais ceci est encore causé par le tarif de 1874. Je signalerai aussi à l'attention de la Chambre le fait que dans les comptes de cette année tous les frais de négociation de l'emprunt de 1874 sont inscrits sous un titre séparé des items du revenu ou de la dépense ordinaire. La raison qui nous a fait séparer ces items du fonds consolidé ordinaire est trop évidente, pour ne pas satisfaire la plupart des membres de cette Chambre. Un autre item sur lequel je dois appeler l'attention de la Chambre, c'est celui de \$121,700 pour le tracé des frontières entre le Canada et les Etats-Unis. Je crois que dans mon exposé financier de 1875 j'ai dit que cette somme a été dépensée en 1873-4, mais qu'un retard dans la transmission des pièces justificatives de la part des autorités impériales nous empêchait d'inclure cette somme dans les déboursés ordinaires de l'année. Bien que cet item soit imputé à 1874-5, c'est réellement et proprement à 1873-4 qu'il appartient. Le dernier item et le plus important que je veuille porter à l'attention de la Chambre, c'est celui du changement de largeur des chemins de fer. Je n'ignore pas que dans

bien des cas le coût total de ces travaux a été porté au compte du capital ; je n'ignore pas non plus qu'il y a beaucoup à dire en faveur de ce procédé, en tant qu'un changement de voie est une amélioration permanente qu'il n'est plus besoin de recommencer. Plusieurs compagnies de chemin de fer, si elles changent leur voie, portent les frais de ces travaux au compte du capital, ayant soin néanmoins de porter une partie du montant au compte du revenu annuel pour plusieurs années à venir. Plusieurs raisons évidentes rendent ce procédé inopportun pour nous ; et en conséquence, après m'être entendu avec mon honorable voisin de droite, je décidai que bien que cette amélioration soit permanente, avantageuse et ajoute considérablement à l'efficacité de nos chemins de fer, néanmoins, comme ces travaux n'ont pu se faire sans détruire une certaine partie du matériel roulant, ce qu'il y avait de mieux à faire était de porter deux tiers du montant au compte du capital, et l'autre tiers au compte du revenu, une fois pour toutes. Quant à la substitution qui se fait actuellement de lisses d'acier aux lisses de fer, c'est, je crois, un item imputable sur le revenu, et il sera porté à ce compte. Je tiens à appuyer sur cette remarque, car comme la Chambre le sait, la nécessité de tenir un compte du capital et un compte ordinaire nous oblige d'être très-scrupuleux sur le choix des items qui doivent être portés au compte du capital. Maintenant, M. l'Orateur, si j'examine les résultats généraux, je crois que j'ai raison de dire que le résultat total de l'exercice de 1874-5 est, somme toute, hautement satisfaisant, malgré la dépense extraordinaire que je viens de mentionner. En dépit de très-lourdes charges exceptionnelles, nous sommes en mesure de montrer une bonne balance, s'élevant à près de \$1,000,000, et cela encore malgré le fait qu'une grande partie du revenu qui devrait appartenir à cette année est entré dans les comptes de l'année dernière. Ceci est d'autant plus important, M. l'Orateur, qu'il y avait l'année dernière diminution très-sensible dans la somme totale des importations et des exportations. Il ne serait peut-être pas sans intérêt de faire une comparaison entre les dépenses totales de 1873-4 et celles de 1874-5. En 1873-4, le chiffre rond des déboursés était de \$23,316,000. De cette somme, M. l'Orateur,

\$10,255,796 ont passé en paiements d'intérêts et de subventions, sur lesquels, comme le sait la Chambre, nous n'avons aucun contrôle, ce qui laisse pour les dépenses de l'année expirée le 30 juin 1874, la somme de \$13,060,520. Pendant l'exercice 1874-5 nos déboursés totaux se sont élevés à \$23,713,071 ; les intérêts et subventions à \$11,124,724 ; tandis que les dépenses contrôlables étaient de \$12,588,347 : ce qui constitue une réduction réelle de \$472,173, sur les items qu'on peut avec raison considérer comme sous le contrôle du Gouvernement. Et si nous pouvions remettre à l'année à laquelle elle appartient l'inscription des \$121,700 payées pour le tracé des frontières et dont j'ai parlé plus haut, nous aurions, en faveur de l'exercice 1874-5 comparé avec celui de 1873-4, une réduction totale d'au moins de \$715,000 sur les dépenses contrôlables par le Gouvernement.

Maintenant, M. l'Orateur, j'arrive à une partie probablement plus intéressante de mon exposé, savoir : celle qui concerne l'année courante, l'exercice 1875-6. La Chambre a dû voir sans doute par l'état que j'ai eu l'honneur de placer hier sur son bureau, qu'il y a une diminution sérieuse des recettes des premiers sept mois de l'année. Jusqu'au 10 février 1876, le revenu total de toutes les sources appartenant au fonds consolidé s'élève à \$12,870,875 ; tandis que la période correspondante de l'année dernière avait un revenu de \$14,856,121 : soit une différence de près de \$2,000,000 au préjudice du présent exercice. Il peut se faire qu'une simple comparaison de ces sept derniers mois avec la période correspondante de l'année dernière puisse jusqu'à un certain point tromper la Chambre, et voici pourquoi : les recettes de la première moitié de l'exercice 1874-5 ont été exceptionnellement considérables, et, je crois, plus abondantes que ne le prévoyait l'honorable Ministre des Douanes. Cette diminution de recettes n'est pas tout-à-fait aussi significative qu'elle paraît d'abord. Mon intention était de placer sur le bureau de la Chambre, avec mon exposé financier, un état comparatif des exportations et des importations des derniers six mois, que je demande la permission de présenter maintenant en le faisant parvenir à l'honorable député de Cumberland. Cet état indique que pendant le

semestre expiré le 31 décembre 1874 nous avons importé et mis en consommation la valeur de \$69,693,978, tandis que dans les six mois expirés le 31 décembre dernier nous avons importé pour la consommation la valeur de \$51,923,236 : ce qui constitue une diminution de près de \$18,000,000 pendant ce semestre. D'un autre côté, nous avons, pendant la période correspondante de 1874 exporté pour \$53,740,729, et pour \$50,624,845 pendant les six mois de 1875. Je ne ferai qu'une observation à ce sujet : c'est que, malgré l'immense diminution des importations et des revenus qui en proviennent, la Chambre verra avec satisfaction qu'il n'y a eu qu'une bien faible diminution dans les exportations du pays, cette diminution ne se faisant sentir que sur un seul article, le bois d'échantillon exporté aux Etats-Unis. Néanmoins, M. l'Orateur, il est parfaitement vrai que le résultat de l'état que j'ai mis sur le bureau de cette Chambre indique que les estimations que j'ai faites pour l'année courante doivent nécessairement être revisées. Je ne désire pas du tout faire croire à la Chambre que j'aie prévu une catastrophe commerciale comme celle qui est venue affliger le pays. Il est clair que si j'avais prévu rien de pareil, je n'aurais pas présenté les estimations que j'ai alors soumises à la Chambre. Naturellement, je n'ignorais pas que tout calcul fait dix-huit mois à l'avance est nécessairement exposé à se trouver déjoué par quelque occurrence inattendue comme celle qui nous est arrivée. Néanmoins, je crois que les estimations que j'ai soumises alors à la Chambre étaient justifiables, en tant qu'elles étaient basées sur l'expérience des deux ou trois dernières années, sur nos exportations probables et sur le montant des importations en temps ordinaire. Comme je l'ai dit au commencement de mon discours, j'ai plus d'une fois signalé le danger qui nous menaçait d'une grande diminution dans le trafic et le commerce du pays ; mais personne n'avait le droit de s'attendre que je pourrais, plus qu'aucun, savoir quelle forme le mal prendrait, s'il serait aigu ou chronique, s'il serait comme il nous est arrivé ou s'il viendrait sous la forme d'une débilité commerciale dont nous aurions à souffrir pendant de longues années, jusqu'à ce que la force naturelle du pays nous ait ramenés à l'état indiqué par les

statistiques de 1873, 1874 et 1875. A deux causes principales peut être attribuée cette réduction extraordinaire dans les revenus de nos importations. L'une de ces causes est la diminution du volume et de la quantité des articles importés. J'ai entendu quelquefois contredire cette assertion, mais les tableaux du mouvement du commerce que j'ai sous les yeux la confirment tout-à-fait. Mais une autre cause, quelque peu singulière, a contribué à ce résultat. Ce n'est pas tant la diminution du volume de ces articles que la baisse remarquable des prix qui a signalé les deux dernières années. Mon hon. ami le Ministre des Douanes a envoyé, à ma demande, il y a quelque temps, un grand nombre de circulaires adressées aux premiers marchands des différents ports, dans le but d'obtenir d'eux des renseignements sur le degré de dépréciation des plus importants articles de nos importations ; et, pour ne pas ennuyer la Chambre avec les détails de ces rapports, j'y trouve que cette baisse est presque universelle, s'étendant sur presque chaque article important de notre consommation, et réduisant de 10, 15, 25 et, en quelques cas, de 30 ou 35 pour cent la valeur primitive des articles. Il n'est guère besoin de dire que cet état de choses était de nature à déranger considérablement tous les calculs que mon honorable collègue et moi avions pu faire sur les importations probables et les revenus qu'on pouvait en attendre. Pour prouver qu'une grande partie de la diminution du revenu provient de cette baisse dans la valeur des articles, l'examen d'un état comparatif des six mois expirés le 31 décembre 1874 et des six mois expirés le 31 décembre 1875, démontre que cette diminution a eu lieu presque exclusivement sur les articles d'une seule catégorie. Le revenu total perçu sur les articles sujets à un droit spécifique a été de \$1,307,000 pendant les six mois de 1875, contre \$1,426,000 pendant le semestre de l'année précédente : ce qui fait une diminution de \$119,000 pour cette catégorie. Quant aux articles soumis à un droit spécifique et *ad valorem*, le revenu des derniers six mois de 1875 a été de \$1,307,000, tandis qu'il avait été de \$1,272,000 pendant le semestre précédent : ce qui fait une augmentation de \$30,000. La diminution est très-légère sur les articles imposés de 25 pour cent ; mais quand nous arri-

vous à cette catégorie importante des droits de 17½ pour cent *ad valorem*, nous voyons que, pendant le dernier semestre de 1874, nous avons une importation totale de \$28,771,000, tandis que pendant la période correspondante de 1875 nos importations ne se sont élevées qu'à \$18,142,000 : ce qui fait une réduction, sur cette seule catégorie d'articles, de \$10,600,000 ; nous trouvons de plus que, tandis que le revenu perçu de cette source en 1874 s'est élevé à \$5,034,000, il n'atteignait que \$3,174,000 en 1875. En d'autres termes, c'est presque entièrement dans le revenu de la catégorie des droits de 17½ pour cent que je trouve la diminution que nous avons subie. Ces chiffres méritent d'attirer l'attention. Ils indiquent qu'il y a une *inflation* considérable et indue. Mais on doit remarquer que, dans ce cas comme dans quelques autres, ce qui est un mal pour le revenu est après tout un bien pour le pays. Ces chiffres semblent prouver que, bien que le revenu du Canada ait perdu \$1,000,000 ou \$2,000,000, notre population a gagné plusieurs millions. Cela prouve que l'on a pu acheter une grande quantité de marchandises à de très-bas prix, et que le pays, dans un sens, gagne beaucoup à cette diminution de valeurs. Naturellement cet état de choses a son mauvais côté. Indubitablement il a contribué à amener le malaise dans lequel sont tombés les intérêts manufacturiers et commerciaux du pays. Je ne veux pas nier la gravité du fait ; mais je dois néanmoins faire observer que la somme pour laquelle nous avons importé ayant considérablement diminué, et comme il semble que la plus forte partie de cette diminution n'est pas causée par une diminution de la consommation par le pays, mais simplement due à ce que l'on a fait les achats à meilleures conditions qu'auparavant, c'est en somme un avantage et non un préjudice pour la population. Il est naturellement assez difficile d'apprécier au juste la proportion dans laquelle on doit attribuer la diminution du revenu à la baisse dans les prix d'achats et à l'amoindrissement de la consommation. Mais si nous pouvions faire exactement la part d'influence respective qu'ont eue ces deux causes, je suis porté à croire que nous verrions que la plus grande partie de la diminution du revenu est due à la baisse

du prix d'achat et non au décroissement de la consommation. Et contre ce fait, il n'était impossible, comme il l'eût été à tout autre Ministre des Finances, de me prémunir si longtemps à l'avance.

Avant d'aller plus loin, il serait bon de faire quelques remarques sur ce qui me semble être la cause de la crise que nous déplorons tous. Je ne pense pas que les opinions diffèrent beaucoup sur la question de savoir quelles sont ces causes, quoique je sois porté à croire que l'on ne s'accorde guère sur l'influence de chacune d'elles et la manière dont elles agissent et ré-agissent l'une sur l'autre. Je crois qu'il doit être facile pour quiconque a suivi le développement extraordinaire de notre commerce et la facilité progressive de l'escompte depuis quelques années, de voir qu'une des principales cause de la crise se trouve dans les excès du commerce d'importation. Les chiffres suivants indiquent le montant annuel des importations mises en consommation : \$87,000,000 en 1871, \$107,000,000 en 1872, \$127,000,000 en 1873 ; elle sont restées stationnaires pendant un an, et l'année dernière elles sont tombées à \$119,000,000. Pendant la même période, les escomptes de banques se sont élevés de \$50,000,000, qu'ils étaient le 1er juillet 1869, à \$61,000,000 à la même époque en 1870, \$79,000,000 en 1871, \$102,000,000 en 1872, \$116,000,000 en 1873, \$130,000,000 en 1874, époques où ils semblent être restés passablement stationnaires. Ces chiffres démontrent clairement qu'il y avait, pour le moins, de grandes chances que plusieurs importateurs augmentaient les fonds de marchandises de beaucoup plus qu'il n'était prudent pour eux de faire. Après quelque temps de cette conduite, ils se trouvaient soudainement face à face avec cette révolution dans le marché dont j'ai parlé plus haut. Il n'est pas étonnant que des malheurs aient frappé quelques-uns de ces marchands. Cette conséquence se faisait sentir de deux manières. Il y avait d'abord la dépréciation considérable causée d'année en année par l'accumulation de ces marchandises. En second lieu, leur valeur réelle était encore bien au-dessus des prix amenés par la baisse que j'ai mentionnée plus haut. Il n'y a aucun doute qu'une très-grande partie de la gêne

dans les affaires commerciales est dû à cette cause. La malheureuse prostration dans laquelle s'est trouvé depuis plusieurs années le commerce de bois, cette importante industrie, est la seconde cause de l'état de choses actuel. Tout ceux qui ont prêté quelque attention aux affaires commerciales, surtout dans Ontario, Québec et le Nouveau-Brunswick, savent sans doute qu'après l'agriculture, le commerce de bois est la plus importante industrie du pays. Tous savent aussi que ce commerce procure les moyens d'existence à plusieurs centaines de mille personnes, et qu'il fournit le tiers de nos exportations à l'étranger. Par sa nature et par le montant d'argent qu'il met en circulation, ce commerce est d'une importance particulière pour la classe commerciale du pays. Ce n'est un secret pour personne que depuis quelques années ce commerce souffre considérablement, et je crois, M. l'Orateur, que l'on peut constater qu'une grande partie de ce malaise est dû au fait très-ordinaire que nombre de gens, sans les capitaux et l'expérience nécessaires, malgré les embarras du marché, se lancent dans la production du bois, stimulés sans doute par le fait que plusieurs de mes honorables amis engagés dans cette industrie sont supposés y faire de rapides fortunes. Le malaise est aussi dû à la crise qui a sévi aux Etats-Unis. La baisse qui eut lieu chez nos voisins il y a deux ou trois ans rendit chez eux la production à meilleur marché, et il devint très-difficile pour nos marchands de bois de faire concurrence aux fabricants américains avec quelques chances de succès, surtout depuis l'ouverture que ceux-ci ont faite de plusieurs nouveaux districts producteurs. Je prétends, M. l'Orateur, que cela a beaucoup aidé à faire naître la crise actuelle. Il y a eu, outre cela, cette extravagance générale, ces excès de spéculations qui suivent toujours malheureusement toute période de quelques années d'inflation et même de grande prospérité. Tout le monde sait que nos marchés sont limités. Tout le monde sait qu'il est peu d'industries manufacturières dans lesquelles un nombre indéterminé de fabricants peuvent réussir. Et je pense, M. l'Orateur, que la plupart des gens qui ont suivi les affaires dans ce pays conviendront avec moi que pendant les quelques

années qui viennent de s'écouler, un grand nombre de personnes se sont lancées dans des entreprises industrielles qui n'avaient pas leur place dans le pays, et que plusieurs de ces personnes, comme quelqu'un l'a récemment bien dit, ne possédaient ni l'intelligence ni les fonds nécessaires pour conduire à bonne fin leur entreprise. Bien que je sache que nos banques soient généralement bien administrées et conduisent leurs affaires avec prudence, et bien que mon intention ne soit pas de dire qu'elles en cèdent aucunement sous ce rapport aux institutions de ce genre aux Etats-Unis ou dans la Grande Bretagne, cependant je dirai que certains établissements financiers de ce pays ne sont pas tout-à-fait sans reproches. Tous ceux qui connaissent la façon dont sont conduites les affaires de banques savent que, lorsqu'elles ont de grandes sommes accumulées, les banques sont portées à accorder un fort montant d'escompte à des hommes de paille. Rien que les banques puissent faire ne saurait leur nuire, comme d'encourager des aventuriers de cette classe qui se lancent dans des spéculations ; et je n'hésite pas à dire que la crise est en partie due à ce qui s'est fait dans ce sens. Je répète que je ne veux pas dire que nos banques soient pires que celles des autres pays ; je dis seulement que c'est une pratique autant que je sache commune à toutes les banques, que d'accorder, à ces personnes, dans les temps d'abondance de fonds, de l'escompte à des conditions que rejetterait une prudente gestion. Voilà, M. l'Orateur, quelles sont les principales causes locales qui, d'après ce que j'ai pu voir, ont amené la crise actuelle. Mais on doit remarquer qu'elle a été considérablement aggravée par des causes extérieures, sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle. La Chambre sait que le peuple américain traverse depuis deux ou trois ans des temps très-difficiles. La Chambre sait aussi qu'il est tout-à-fait impossible à une population aussi peu nombreuse que la nôtre, placée dans le voisinage immédiat d'une nation de quarante-quatre millions d'âmes, le long d'une frontière de 2,000 à 3,000 milles—la Chambre, dis-je, sait qu'il est tout-à-fait impossible qu'une dépression se fasse sentir longtemps aux Etats-Unis sans avoir un sérieux contre-coup ici.

Nous savons, M. l'Orateur, que si les prix des principaux produits américains sont élevés, les nôtres le sont aussi. Si la main-d'œuvre est coûteuse aux Etats-Unis, il en est de même au Canada ; si la main-d'œuvre est à bon marché, cela contribue puissamment à produire le même effet ici. Lorsque le coût de la production est minime aux Etats-Unis, rien d'étonnant qu'il en résulte plus ou moins de préjudice pour ceux qui fabriquent ici les mêmes articles. Je n'ai pas en ce moment l'intention de discuter à fond la question que l'on a soulevée, savoir : que le Canada est un marché où l'on vient vendre à sacrifice. Mais sans vouloir me prononcer sur la portée des résultats, je dois avouer que cette cause a contribué à augmenter la dépression manufacturière. Malheureusement pour nous, l'année précédente a été témoin d'une crise financière générale dans le monde. Aussi, je ne connais pas un pays de l'Europe dont les affaires n'aient pas été en souffrance pendant l'année dernière. On ne saurait commettre une plus grave erreur que de supposer que la dépression commerciale ne s'est fait sentir qu'à New York ou Montréal. Tous ceux qui connaissent quelque chose de l'état du commerce savent que Londres, Berlin, Vienne, Moscou et St. Petersburg ont souffert et souffrent encore d'une longue dépression commerciale, et cet état de choses a dû, sans nul doute, réagir fortement ici. Il n'est guère nécessaire de vous citer bien des faits que tous ceux qui s'occupent de commerce admettent, je suppose. Mais si l'on veut des preuves, je citerai les paroles de Sir Stafford Northcote et de Lord Derby qui, tous deux, ont averti le peuple anglais qu'il ne devait pas s'attendre à voir se répéter ni même se continuer le remarquable développement qui s'est produit en Angleterre, aussi bien que dans ce pays, de 1870 à 1873. Si nous jetons maintenant un coup-d'œil sur la République voisine, nous constatons que le Gouverneur Tilden, premier magistrat du grand Etat de New York, s'est exprimé comme suit dans son Message à la Législature :—

“ Peu de genres d'affaires ont réussi. La main-d'œuvre ne trouve que peu d'emploi, même à gages réduits ; les revenus diminuent ou viennent à faire complètement défaut ; plusieurs placements sont devenus tout-à-fait ou en partie sans

rémunération ; la propriété baisse en valeur, perd sa facilité de migration commerciale, et cesse d'être une ressource efficace comme moyen d'acquitter des dettes ou d'obtenir des fonds."

Si j'étais disposé à multiplier mes preuves, je pourrais les trouver dans le fait que l'exploitation de beaucoup des principaux articles d'exportation anglaise a diminué en quantité et en valeur, et que des membres du Congrès proposent des résolutions ayant pour but de donner plus de protection aux industries languissantes des Etats-Unis. Je ne crois pas qu'il me soit nécessaire d'insister davantage sur ce sujet. De tous ces faits il résulte assez clairement, ce me semble, que si une industrie est exploitée par plus d'industriels et avec des capitaux plus considérables qu'il ne convient, il s'en suivra vraisemblablement une gêne pour ceux qui s'y livrent. En effet, qu'il s'agisse d'un marché de 4,000,000, de 40,000,000, ou de 400,000,000 d'âmes, un surplus de production causera toujours une dépression. Et il n'importe guère que la protection ou le libre-échange soit alors la politique du jour.

Il y a une autre question à propos de laquelle je désire dire quelques mots. On a demandé, dans cette Chambre et en dehors de cette Chambre, comment et dans quelle mesure le Gouvernement est responsable du malaise dont nous sommes témoins. Si l'on me posait cette question, je répondrais que ni le Gouvernement actuel ni son prédécesseur ne sont directement responsables de cette inflation ou de la gêne qui en est la conséquence. Cette inflation serait survenue, quelle que fût l'Administration. Je ne crois pas que, dans un pays libre, le Gouvernement puisse empêcher la population de se livrer follement ou inconsidérément à des spéculations hasardeuses. Je pense que tout ce que le Gouvernement peut faire, c'est de donner l'éveil, d'inviter à la prudence et de restreindre soigneusement ses propres opérations dans de justes bornes, et, s'il manque à cette tâche, il est possible qu'il soit indirectement responsable de l'inflation. Si un Gouvernement considérait une inflation temporaire comme la preuve d'une prospérité stable et permanente, ou contractait des obligations

que le pays ne pourrait remplir, j'admets—à moins que cette inflation ne devienne permanente, — qu'il devrait être directement responsable. Mais je laisse en toute confiance au pays et à cette Chambre le soin de décider si l'on peut, à bon droit, attribuer pareille faute au Ministère actuel.

Je vais maintenant, M. l'Orateur, appeler l'attention de la Chambre sur le budget de l'année courante, qui vient d'être déposé sur le bureau. Mais avant d'entrer dans les détails, il convient probablement de dire quelques mots sur un côté important de la politique du Gouvernement. La Chambre sait que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir il y avait un très-grand nombre de travaux secondaires que l'on impute d'ordinaire au revenu, en voie de construction ou sur le point d'être commencés. Je déclarai dans le temps qu'il serait impossible, d'ici à plusieurs années, d'opérer une réduction quelconque sur cet item de dépense. Je dis aussi que je ne m'attendais pas que cette dépense fût permanente et qu'une réduction dans ce sens fût l'un des moyens sur lesquels je comptais pour équilibrer le budget dans le cas où il y aurait une diminution temporaire d'importations. Je crois que la Chambre pourra s'assurer que nous avons réussi d'une manière très-raisonnable à donner effet à notre politique. Nous n'avons pas cru prudent, pour deux raisons, de suspendre aucun des travaux publics que le Gouvernement s'était engagé d'exécuter. D'abord nous avons constaté qu'il était convenable, vû le bas prix de la main-d'œuvre et des matériaux, de procéder à l'achèvement de ces entreprises aussi promptement que possible, et ni mon honorable ami (M. Mackenzie) ni moi n'avons cru opportun, vû la crise actuelle, de retarder l'exécution de ces travaux ou de nous borner à ceux qui étaient absolument nécessaires. En second lieu, nous savions qu'il fallait terminer ces travaux et faire les déboursés nécessaires ; et notre politique était de profiter du bon marché et de soulager dans une certaine mesure ceux qui souffrent de cette détresse, que chacun doit désirer pouvoir diminuer s'il le peut. Si, maintenant, la Chambre

veut bien examiner le budget, elle remarquera que nous nous proposons de demander cette année certains crédits nouveaux. Le premier et le plus important, est celui des \$513,000 d'intérêt additionnel sur la dette publique, dû à l'emprunt que j'ai négocié à Londres dans le cours de l'automne dernier. Le second item est déterminé par la loi et nécessité par la création de la Cour Suprême. Cette somme comprend le traitement des juges et certaines autres dépenses incidentes. Le troisième item comprend une augmentation considérable de la dépense à faire pour la gendarmerie à cheval. A cet égard je dois dire que cette organisation, qui est très-efficace, entraîne nécessairement de très-fortes dépenses. Il lui est très-difficile de se procurer des vivres et du fourrage aux postes avancés qu'elle occupe ; c'est pourquoi nous avons cru nécessaire de demander un nouveau crédit pour pourvoir à ce dont elle a besoin. Je dois ajouter que le Ministre de la Justice m'informe qu'il espère pouvoir diminuer cette dépense dans un an ou deux en établissant des métairies dans le voisinage des postes. Si ce plan ne réussit pas, il y a lieu de croire que nous pourrions nous procurer des aliments et du fourrage pour les chevaux, à meilleure marché que jusqu'à présent, des colons qui émigreront probablement dans le pays en nombre considérable et préféreront s'établir dans le voisinage des forts. Le budget renferme aussi un item considérable de \$63,271 pour des traités avec les Sauvages. Il est probablement inutile de démontrer à la Chambre qu'il est absolument nécessaire de nous concilier ces tribus et d'obtenir d'elles un titre légal aux terres qu'elles occupent présentement. Il n'y a pas de doute que le crédit demandé pour les Sauvages ne semble considérable ; mais la Chambre aura par la suite la preuve qu'il en coûte moins cher de régler ainsi cette question avec ces peuplades que d'employer plusieurs centaines de cavaliers pour maintenir la paix dans ces territoires. Ces sommes, M. l'Orateur, comprennent, je crois, les principaux crédits additionnels que nous allons demander, sauf une légère augmentation dans les crédits affectés aux impressions de la Législature et au Département des Postes. Quant à ce dernier item, mon honorable ami (M. Hun-

tington) saura le justifier lorsqu'il sera soumis à l'examen. Si l'on considère maintenant l'autre côté des comptes, on observera que nous avons diminué les dépenses du Service Civil, comparativement à l'année dernière, de \$27,253 ; que nous avons opéré une réduction de \$10,000 sur la Police Fédérale ; de \$29,959 sur les Pénitenciers ; de \$156,680 sur les Arts, l'Agriculture et les Statistiques, (cette somme se composant en plus grande partie, je crois, de dépenses occasionnées par le Centenaire de Philadelphie), et de \$192,760 sur l'Immigration et la Quarantaine. Cette dernière réduction est due partie au fait qu'il n'y a pas lieu à d'autre emprunt menonite et partie à d'autres diminutions de dépenses dont on pourra se rendre compte en examinant les détails. Nous avons effectué une réduction de \$395,848 sur l'important item de la Milice, ce qui fait que la dépense pour ce service est de \$949,151 contre \$1,345,000 l'année dernière. Je ne désire pas commenter ces chiffres maintenant, car je sais que j'aurai par la suite assez d'occasions de le faire.

Hon. M. MITCHELL.—Je suis heureux que mon honorable ami ait adopté la recommandation que je lui ai faite l'année dernière.

Hon. M. CARTWRIGHT.—Je reçois toujours avec la considération qui leur est due les avis de l'honorable chef du Centre Gauche. Si la Chambre examine maintenant l'item des travaux et édifices publics imputables au revenu, elle verra que nous avons fait sous ce chef la réduction la plus forte qui fût compatible avec nos obligations : nous nous proposons d'opérer sur ce service une réduction de \$1,701,200. Il y a cette année une diminution de \$171,847 sur l'item du service de mer et des eaux de l'intérieur,—service qui a nécessité l'an dernier des dépenses extraordinaires ; il y a aussi une réduction de \$146,750 dans le service des phares et des côtes. Nous avons supprimé l'item de \$100,000 pour le tracé des frontières dont nous croyons pouvoir nous passer cette année. Nous avons fait une réduction de \$170,000 sur l'item des terres fédérales qui depuis grand nombre d'années ont été une source de très-grandes dépenses. Nous avons fait d'autres ré-

ductions encore, mais je n'en parlerai pas aujourd'hui. Comme résultat total, si nous avons été forcés par des circonstances inévitables et par la nécessité de continuer les grands travaux commencés, d'ajouter à notre dépense une somme de \$776,000, nous avons en même temps opéré une économie de \$3,247,000 : ce qui forme sur le budget de l'année dernière une diminution nette d'au moins deux millions et demi de piastres. Si mes honorables amis désirent savoir s'il est possible de faire d'autres réductions, je dois dire que je ne crois pas que l'intérêt du service public le permette pour le présent. Il est possible pourtant que mon honorable voisin de droite (M. Mackenzie) puisse faire d'autres réductions sur les frais d'entretien du Chemin de Fer Interecolonial. Depuis notre arrivée au pouvoir ou à peu près, nous sommes occupés de mettre plusieurs sections très-importantes de ce chemin de fer en meilleure condition ; mais cette dépense touche rapidement à sa fin, et j'espère que mon honorable ami pourra bientôt diminuer cet item de quelques \$100,000 ou \$200,000, si surtout, comme je l'ai déjà fait observer, on remplace le fer par l'acier, ce qui contribuera beaucoup à rendre l'exploitation du chemin plus économique. Si nous ne pouvons pas nous féliciter d'avoir obtenu jusqu'ici des revenus considérables des travaux publics du pays et si j'ai fréquemment constaté que ces travaux, en ne contribuant jusqu'à présent que d'une manière indirecte à notre prospérité générale, étaient un obstacle dans nos négociations financières, je crois néanmoins que le canal Welland, une fois terminé, sera une exception à cette règle. Je ne voudrais pas essayer en ce moment d'évaluer le revenu qui devra découler immédiatement de cette source ; mais si l'on tient compte du fait que le canal, même dans son imparfaite condition actuelle, produit un léger revenu, je ne saurais être dans l'erreur en supposant que les recettes donneront, dans tous les cas, un revenu considérable. Quant à nos autres travaux publics, je regrette de dire que je n'espère pas autre chose, pour le moment, que de voir diminuer graduellement le déficit dans les frais d'exploitation. Comme les honorables membres le verront, nous devons affecter à leur entretien une

somme beaucoup plus considérable que les recettes totales ; mais je dois dire que les dépenses semblent avoir maintenant atteint leur maximum et qu'il y a lieu de croire qu'elles tendront à mieux s'équilibrer avec le revenu que par le passé. Si les honorables députés veulent bien consulter mon exposé financier de 1874, ils verront que je les prévenais alors que, même après avoir effectué les déboursés extraordinaires dont je parlais, on pouvait difficilement restreindre la dépense totale du pays à moins de sept millions, sans compter l'intérêt de la dette, les subventions et les frais d'entretien des travaux publics. Je leur disais aussi que je m'efforcerais d'en arriver à ce résultat dans le cours de deux ou trois ans ; et s'ils veulent examiner les différents items du budget, ils pourront constater que j'ai rempli ma promesse, car le crédit total que je demande pour ces fins ne s'élève pas à cette somme. Ces items, je dois le dire, sont en réalité un peu moindres qu'elles ne le paraissent, car certaines dépenses seront probablement couvertes par des recettes dont il n'a pas été tenu compte, bien qu'il y ait certainement un déficit dans les différents services en général.

Avant d'entrer dans d'autres considérations, M. l'Orateur, je vais expliquer à cette Chambre les raisons qui m'ont déterminé à contracter un peu à l'avance l'emprunt qu'elle s'attendait à voir négocier dans le cours de cette année. Ces raisons sont nombreuses. Lorsque j'adressai la parole pour la dernière fois devant cette Chambre, je ne m'attendais pas du tout à me rendre de nouveau sur le marché anglais avant le printemps de 1876, et je crois l'avoir déclaré alors ; mais après mûre considération, j'ai cru qu'il serait de l'intérêt public d'effectuer cet emprunt l'automne dernier. D'abord, M. l'Orateur, l'époque était des plus propices : il y avait à Londres des capitaux considérables qui cherchaient un placement pour lequel il se présentait peu d'occasions favorables ; et en second lieu, je voulais ménager autant que possible les ressources du pays. Nous avons nécessairement épuisé tous nos moyens pécuniaires à Londres, car nous étions obligés de payer dix millions de notre dette qui portait un fort intérêt, et il

fallait dépenser sept à huit millions en travaux publics qui ont aussi nécessité des déboursés considérables dans le cours de l'année. Il ne semblait pas, non plus, à désirer dans la condition particulière où le pays se trouve, de nous priver totalement de la réserve que nous avons de ce côté-ci de l'Atlantique. De plus, j'étais d'avis que la Chambre serait plus en mesure de discuter la véritable politique à adopter pendant cette crise, si elle savait que nous n'avions pas un besoin immédiat d'argent, et j'avais tout lieu de croire que nous pourrions obtenir de meilleures conditions au mois de novembre dernier qu'au mois d'avril prochain. Il y avait en outre, M. l'Orateur, un avantage très-important que je vais signaler en termes généraux : c'est que nous serions en mesure de poursuivre nos travaux publics avec toute la célérité possible en agissant ainsi. Ceux qui connaissent exactement ce que coûtent les travaux publics savent que depuis très-longtemps les entrepreneurs ne peuvent les exécuter aussi rapidement et aussi économiquement qu'à présent et qu'ils s'efforcent aujourd'hui de pousser leurs différentes entreprises avec beaucoup plus de rapidité que d'habitude, et il sort ainsi du Trésor des sommes plus considérables que dans une année ordinaire. Je devais tenir compte de l'effet possible que des complications étrangères pouvaient avoir sur le marché anglais. Il est fort bien connu que l'Europe en général a été dans ces derniers temps dans une condition peu rassurante, et j'ai reçu de Londres des informations qui me portèrent à croire que je courais, en ne profitant pas alors de la condition favorable du marché monétaire anglais, un risque que la légère somme d'intérêt que j'aurais économisée ne me justifiait pas d'encourir. Après mûr examen et après m'être consulté avec Sir John Rose, l'agent financier du Gouvernement, auquel je dois beaucoup de reconnaissance pour le concours cordial qu'il m'a donné en cette occasion et en d'autres, je me décidai à mettre sur le marché un emprunt quelque peu semblable à celui effectué par ce monsieur en 1868-9, bien que ce fût dans des proportions différentes. Ce dernier se composait pour un quart de bons fédéraux à 5 pour cent et pour les trois autres quarts de fonds garantis à 4 pour cent, tandis que mon

emprunt consistait pour les deux tiers ou pour près de la moitié en bons fédéraux à 4 pour cent, et le reste, au montant de £1,500,000, ayant obtenu la garantie impériale. Nous obtînmes une moyenne de £99 ls. 6d., comme il appert par les rapports de nos agents de Londres, et je crois avoir raison de dire à la Chambre que le résultat a été excessivement favorable et satisfaisant. Quant à l'emploi de ces fonds, je puis dire en peu de mots qu'une partie considérable servira à payer des dettes et obligations qui portent un intérêt beaucoup plus élevé que celui que nous avons payé; une autre partie sera affectée à nos améliorations sur le St. Laurent ou à payer ce que nous devons à l'Île du Prince Édouard, et à une ou deux affaires de ce genre; tandis que nous consacrerons le reste soit aux travaux publics en voie d'exécution ou à éteindre certains autres emprunts dont l'échéance est prochaine. Je dois ajouter, M. l'Orateur, qu'il y a un point important sur lequel je désire appeler l'attention de la Chambre, et qui concerne dans une large mesure notre condition actuelle. Je crois qu'il y a comparativement peu de députés qui connaissent la somme énorme d'obligations secondaires auxquelles notre Gouvernement s'est vu forcé de faire face pendant les deux ou trois dernières années. A notre arrivée au pouvoir, nous constatâmes que le chemin de fer Intercolonial proprement dit et le chemin de fer de l'Île du Prince Édouard occasionnaient une dépense considérable, et qu'il fallait aussi faire des déboursés très-élevés pour mettre en bon état les lignes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, ainsi que pour continuer l'exécution des travaux publics secondaires que j'ai mentionnés. Des sommes considérables étaient dues pour des améliorations sur le fleuve St. Laurent, en vertu des dispositions de la loi; il fallait aussi payer une forte subvention à l'Île du Prince Édouard pour mettre à effet le Traité relatif à l'achat de ses terres, et il se faisait une dépense considérable sur les canaux, pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique, etc. M. l'Orateur, nous avons éteint la plupart de ces obligations, et il nous reste assez de fonds pour faire face aux autres. Pour donner à la Chambre une meilleure idée du mon-

tant total, j'ai préparé un court résumé que je vais lire. Depuis notre arrivée au pouvoir nous avons dépensé pour le chemin de fer de l'Île du Prince Edouard, deux millions de piastres ; nous avons payé ou nous devons payer pour le rachat de ses terres environ \$800,000 de plus ; nos travaux secondaires ont occasionné, d'après l'évaluation la plus exacte que j'en aie pu faire, une dépense d'environ quatre millions de piastres ; les améliorations du St. Laurent, y compris le bassin de radoub de Québec, coûteront probablement deux millions.

Hon. M. TUPPER.—Permettez-moi de vous demander combien on a payé à l'Île du Prince Edouard ?

Hon. M. CARTWRIGHT.—La dépense totale a été d'environ deux millions. Toutefois cette somme comprend deux à trois cent mille piastres qui sont indiquées dans le budget de l'année courante. Je parle de la somme totale que l'on a payée à cet effet depuis l'avènement de cette administration au pouvoir.

Hon. M. TUPPER.—Au compte du capital ?

Hon. M. CARTWRIGHT.—Oui. Comme l'honorable député le sait, ces travaux publics secondaires ne sont pas strictement imputables au capital, et je vais maintenant faire connaître le montant des obligations précédentes de toute nature en sus de la dépense ordinaire qu'il nous a fallu faire. Pour me résumer, nous calculons que nous avons dépensé ou que nous allons dépenser pour réparations, changement de voie, substitution de lisses d'acier et autres items relatifs aux chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, la somme de trois millions de piastres ; tandis que les dettes dont nous nous sommes chargés s'élèvent au moins à dix millions de piastres, et que notre dépense pour le chemin de fer du Pacifique, les canaux et l'Intercolonial sera de près de onze millions de piastres en chiffres ronds : ce qui fait, depuis notre entrée au pouvoir, un total d'au moins \$32,800,000 que nous avons presque tout payé. J'ajoute à ce chiffre deux millions environ qui seront

dûs dans le cours du prochain semestre. La Chambre doit concevoir que ce n'est pas une tâche facile que de pourvoir au paiement d'environ \$35,000,000. Cependant, c'est ce que nous avons fait. En outre, nous avons en caisse une somme très-considérable qui sera surtout affectée aux travaux en voie d'exécution sur le canal Welland. J'ai appelé votre attention d'une manière toute particulière sur ce point, car il est à souhaiter que les députés sachent ce qui a été fait et ce qui reste encore à faire.

Hon. M. TUPPER.—Mon honorable ami aurait-il l'obligeance de me dire le chiffre des fonds disponibles ?

Hon. M. CARTWRIGHT.—Je ne puis guère le dire de prime abord ; mais comme je vois sur les ordres du jour un avis de motion de l'honorable député, je fournirai les détails demandés dans un jour ou deux. Il est probable que nous aurons à peu près dix ou onze millions à notre disposition, si l'on tient compte de nos réserves en Angleterre et ici. Ce chiffre est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité. Comme je l'ai déjà fait observer, M. l'Orateur, — et j'appelle spécialement sur ce point l'attention de la Chambre, — les difficultés au milieu desquelles le Gouvernement s'est trouvé placé ont été aggravées par le fait que nous avons dû avoir en caisse des fonds considérables et nous préparer longtemps d'avance à faire face à de grandes échéances. Nous aurions pu plus aisément gérer nos affaires et d'une manière plus profitable, si un peu plus de prévoyance avait présidé à nos entreprises de grands travaux publics dans toutes les parties du pays, dans les années même de l'échéance d'une partie considérable de notre dette. Je puis expliquer à la Chambre, si c'est nécessaire, pourquoi je me suis efforcé de garder en caisse des sommes considérables et de faire à l'avance plutôt que de retarder la négociation des emprunts publics. Je vais donner aussi un état des différentes dettes dont l'échéance doit arriver dans les quatre ou cinq prochaines années durant lesquelles grand nombre de ces travaux seront

sur le point d'être achevés, afin que la Chambre puisse juger de l'exactitude de l'exposé que j'ai fait. Il nous faudra payer à échéance dans le cours de la présente année \$1,879,000 de dettes ; en 1877-8, \$5,731,000 ; en 1878-9, \$7,624,000, en 1879-80, \$6,060,000, et d'autres sommes moindres dans les années qui suivront immédiatement. Il est inutile d'affirmer que ce fait offre et m'a toujours offert de sérieux embarras ; et je regrette infiniment que les honorables messieurs qui ont présidé aux finances du pays avant moi n'aient pas cru devoir commencer ces travaux publics un peu plus tôt ou un peu plus tard. Il est certain que le fait d'avoir à payer les frais de ces travaux, au moment où il nous faudra liquider une dette très-considérable, offrira un sérieux désavantage dans la négociation de nos emprunts.

Il est probablement nécessaire que je fasse maintenant connaître à la Chambre le montant de revenu ordinaire que nous comptons recevoir dans le cours de la présente année. D'après mon expérience de 1875, c'est avec hésitation que je vous sou mets mon budget actuel. Tout ce que je puis dire autant que mon honorable ami le Ministre des Douanes et moi pouvons nous faire une idée de l'avenir, c'est qu'il est probable qu'il satisfera aux circonstances. L'année prochaine, je compte que les Douanes donneront \$13,500,000 ; l'Accise, \$5,500,000 ; les Timbres, \$250,000 ; les Postes, \$1,100,000 ; les Travaux Publics, \$1,700,000. Nous calculons qu'il y aura une augmentation sur le revenu de l'année dernière, vû les nouvelles recettes que nous espérons recevoir des chemins de fer de l'Île du Prince Edouard et de l'Intercolonial. Nous comptons retirer de diverses sources et comme intérêts \$1,200,000 : ce qui portera les recettes totales à \$23,250,000, tandis que l'évaluation de la dépense est un peu inférieure à cette somme. Ces chiffres couvrent les points principaux sur lesquels je crois nécessaire d'appeler l'attention. Je pense qu'il sera clair pour la Chambre et pour le pays, que le Gouvernement a raison de regarder la situation comme purement exceptionnelle. Quiconque considère la remarquable extension qu'ont prise

les affaires en 1871, 1872, 1873 et 1874, et presque jusqu'à la fin de 1875, peut voir que cette extension, ou cette inflation si vous aimez mieux, était d'un caractère purement exceptionnel, et je pense que la présente crise l'est également. Je crois que le pays en reviendra bientôt, bien qu'il ne soit que trop probable, je l'admets, que le recouvrement sera graduel et même pénible sous certains rapports. Nous avons à considérer les différents remèdes qu'on propose d'appliquer à ce malheureux état des affaires. En premier lieu, je désire dire quelques mots sur l'impression générale qui prévaut en certains quartiers où l'on ne s'attendait guère à la trouver, qu'il est au pouvoir d'un Gouvernement ou d'une Législature de rendre une contrée prospère d'un simple trait de plume ou par la création de quelques Actes du Parlement. Je voudrais que ceux de cette Chambre ou du dehors qui se bercent de cette illusion—comme je la regarde—réfléchissent aux conséquences qu'elle entraînerait. Voudraient-ils les accepter et s'y soumettre? Vous ne pouvez pas avoir un Gouvernement qui, à la fois, vous donne la liberté et vous conduise par la lisière. Si le Ministre des Finances, quel qu'il soit, doit être tenu responsable du succès du commerce dans le pays, il lui faudra avoir le pouvoir de contrôler le commerce. S'il doit avoir la responsabilité de la prospérité des fabricants, il lui faudra avoir aussi le pouvoir de désigner ceux qui devront se livrer à la fabrication, quelles manufactures ils devront établir, et de fixer le montant qu'ils devront produire. Peut-être que dans ces circonstances un despote intelligent pourrait créer la prospérité. Nous trouvons un bel exemple de la chose dans le territoire de Brigham Young; mais peut-on indiquer un seul comté dans le Canada, ou le député d'un seul comté, qui soit disposé à adopter les principes qui régissent avec succès le pays dont je viens de parler? Je mentionne l'Utah, parce que l'on y voit un exemple remarquable de ce que peut accomplir un homme énergique et intelligent, qui entreprend de créer une prospérité industrielle considérable dans des conditions très-désavantageuses. Mais je cite en même temps cet exemple pour le profit de ceux qui croient qu'un Ministre des

Finances peut ramener la prospérité par un seul signe de la main. Il est inutile de cacher que plusieurs ont sollicité le Gouvernement de se déclarer en faveur d'un tarif élevé. Les uns l'ont fait comme avocats de la protection pure et simple ; d'autres, et je pourrais dire les plus habiles logiciens, ont prétendu, et non sans raison, que dans la situation où nous sommes par rapport aux Etats-Unis, il devient du devoir de l'Administration de répondre à leur politique par des mesures dans le même sens. Je suis opposé à une discussion purement abstraite du libre-échange et de la protection ; mais comme matière de fait, il m'est nécessaire de passer en revue assez longuement les divers arguments qu'on a apportés à ce sujet. Je ne m'accorde pas entièrement avec ceux qui disent que le terrain manque aux champions de la protection. J'ai toujours été d'opinion que c'est avec beaucoup de raison que l'on prétend qu'un pays nouveau comme celui-ci a tort de se reposer exclusivement sur les manufactures étrangères pour sa consommation ; si nous agissons ainsi, nous courons le risque de nous voir servis avec les restes des autres. Il est probable qu'en cela l'établissement de manufactures indigènes est indirectement pour nous d'un avantage considérable. Je suis porté à croire que dans certaines circonstances un tarif fiscal peut être adopté avec avantage, et peut produire beaucoup de bien en faisant disparaître certains obstacles temporaires qui se rencontrent inévitablement sur la voie des industries naissantes ; mais je ne crois pas qu'aucun tarif puisse faire tomber les obstacles naturels, à moins que ce ne soit à des conditions très-onéreuses. Quant à la question tant disputée du surplus de la population ou de la main-d'œuvre employée par les fabricants du pays, je dois dire que je ne la crois pas tout-à-fait sans fondement ; mais je pense que la somme de travail qu'il donne est grandement exagérée. Je pourrais aussi ajouter que le résultat de mes recherches affirme chez moi la conviction que, bien qu'il soit avantageux de manufacturer un très-grand nombre d'articles maintenant importés, cependant la quantité d'ouvriers qui y trouveraient de l'emploi est bien moindre qu'on le suppose. Quant à la singulière

allegation des protectionnistes, — que si nos fabricants étaient suffisamment protégés, il n'en résulterait pas une augmentation de frais pour les consommateurs, parcequ'une concurrence suffisante surgirait pour faire baisser les prix au point où nous en sommes sous l'action du tarif actuel, — je dis seulement que ce résultat, permanent ou non, aurait lieu avec le temps, mais que ce ne serait pas de sitôt, et qu'en attendant, quelques personnes amasseraient des fortunes considérables, tandis que le reste de la population en ferait les frais. Mais je puis ajouter, M. l'Orateur, que si tel doit être le résultat dans l'avenir, si le désir des protectionnistes est de faire baisser les prix par une concurrence locale, je leur recommande fortement de commencer dès à présent et de défier par ce moyen la concurrence étrangère.

Une voix.—Il n'y a guère de protection là-dedans !

Hon. M. CARTWRIGHT.—Le Gouvernement et moi-même individuellement serions extrêmement satisfaits d'apprendre que l'on pourrait, à l'avantage général, imposer plus de droits et obtenir plus de revenus. Mais tous savent, et quelques-uns de nos adversaires mieux que personne, que le pouvoir du Gouvernement d'établir des impôts est sujet à de strictes restrictions, au Canada plus que partout ailleurs. Nous avons affaire à trois pierres d'achoppement : la situation financière et les conditions politique et géographique du pays. Le Gouvernement a besoin d'un revenu, car il lui faut faire face à d'immenses obligations qu'une Administration précédente a imposées au pays ; et la Chambre conçoit que si nous élevons le tarif, nous réduisons notre revenu en proportion du montant de protection qui en résulte. En outre, il est élémentaire en économie politique qu'un tarif élevé réduit la consommation en élevant le prix des marchandises, encourage la contrebande et démoralise la population qui y est assujétie. Un tarif élevé diminue les importations en stimulant artificiellement la production intérieure. A part cela, il y a des difficultés politiques que le Gouvernement doit considérer. Tel que constitué aujourd'hui, le Ca-

nada se compose de différentes provinces dont les intérêts sont divers et quelquefois en conflit. Ce qui peut être à désirer pour une province peut être préjudiciable et injuste pour les autres. Et le devoir du Gouvernement est de baser sa politique sur l'intérêt général de tout le pays, et non sur celui d'une localité en particulier. Enfin, il nous faut tenir compte de la situation exceptionnelle que nous fait notre voisinage des Etats-Unis. Nous savons par leur expérience jusqu'à quel point une considérable différence—soit 20, ou 25 pour cent—entre le prix des marchandises aux Etats-Unis et le coût des articles de fabrication canadienne, tous droits canadiens payés, a eu pour effet d'encourager la contrebande du Canada aux Etats-Unis. Lorsque le coût de production sera de nature à donner les mêmes avantages à la contrebande des Etats-Unis au Canada, nous verrons se répéter à notre détriment précisément ce qui se passait sur nos propres frontières il y a quelques années. Les autorités américaines estiment ce commerce illicite à un chiffre extrêmement élevé—plus haut, je crois, que celui qu'il a réellement atteint;—mais je n'ai dans tous les cas aucun doute qu'une forte partie de nos importations, après avoir payé nos droits, passaient finalement en contrebande chez nos voisins, échangés pour l'or américain. Il est de fait, M. l'Orateur, qu'il était infiniment plus facile, dans l'intérêt des fabricants, d'adopter un tarif plus élevé, avant que ce Gouvernement vint au pouvoir, alors que le coût de la production était plus élevé aux Etats-Unis qu'il ne l'est aujourd'hui. Mon honorable ami, le Ministre des Douanes, m'informe que même aujourd'hui il a beaucoup de difficulté à protéger le revenu contre la contrebande de certains articles les plus imposés. On a, M. l'Orateur, souvent cité la politique des Etats-Unis comme un exemple qu'il nous faut nous hâter de suivre; moi aussi je veux bien citer l'exemple des Etats-Unis. Je le cite comme le meilleur avertissement que puisse avoir le Canada de se garder de l'erreur qu'il ferait en adoptant un tarif élevé. Je crois que leur tarif protecteur élevé et leur système de papier-monnaie ont causé à nos voisins des dommages considérables pendant les dix dernières années.

La première conséquence en a été une énorme dépense inutile de la richesse publique. Des compilateurs de statistiques aux Etats-Unis ont constaté que pour chaque dollar versé dans le trésor américain en vertu du tarif, le public en perd trois, ou, en d'autres termes, les dépenses que vaut aux Américains leur tarif élevé se sont montées annuellement à près de \$600,000,000 pendant les dix dernières années, soit une perte de \$6,000,000,000, égale à près du double du montant total de la dette nationale du pays. Je ne répons pas de l'exactitude de ce fait statistique, quoiqu'il ait été constaté par des hommes d'une grande valeur, mais je demande à la Chambre la permission de lui lire les observations que faisait sur le sujet, le 12 juillet 1875, l'honorable David Wells. Voici ses paroles :

“ Il y a maintenant quinze ans que l'on fait aux Etats-Unis l'expérience de la protection la plus absolue appliquée à l'industrie indigène, dans les conditions de succès les plus favorables qui se soient jamais rencontrées dans le monde ; et, sous son influence, l'industrie domestique du pays ne s'est pas améliorée d'une manière très-sensible. Toutes les prédictions faites avec tant d'assurance, par le passé, sur la prospérité que devait amener la protection, ont tourné à faux ; et l'on n'a qu'à rechercher les différentes industries spécialement protégées, pour reconnaître celles qui sont les moins rémunératives et les plus précaires. Ainsi, dans la fabrication du fer en guense, les immenses bénéfices de cette industrie ont donné lieu à une si grande concurrence, que ce genre d'affaires est devenu onéreux : état de choses auquel on ne peut remédier, à moins de suspendre ou limiter pendant un certain temps la production, de fermer complètement nombre de hauts-fourneaux et de perdre absolument d'énormes capitaux risqués à la légère. Bien que l'industrie des soies ait pendant plusieurs années joui de la protection d'un tarif prohibitif portant à soixante pour cent les droits sur toutes les importations de fabrication étrangère, et que la matière première ait été admise en franchise, les fabricants désirent cependant encore l'imposition de droits plus élevés, et sont unanimes à dire que la moindre réduction dans les droits serait tout-à-fait ruineuse pour eux. Quant à la manufacture des laines—industrie pour la protection de laquelle les protectionnistes ont été à même de dicter d'une manière absolue la législation qui leur semblait alors à désirer, et ont décrété l'imposition de droits variant de cinquante à cent cinquante pour cent—it suffit de dire que la stagnation des affaires qui existe

est sans exemple ; huit des principales fabriques du pays ont été vendues en justice, depuis une époque comparativement récente, à cinquante pour cent au-dessous du prix coûtant ; celle de Glendam en particulier, une des fabriques de laine les mieux établies qu'il y ait aux Etats-Unis, située avantageusement sur l'Hudson, à environ cinquante milles en aval de New-York, et représentant un capital versé d'au-delà d'un million, a changé de propriétaires depuis le 1er avril dernier, moyennant une considération de deux cent mille dollars."

Ces remarques sont pleines de force, et sans prendre sur moi la responsabilité de tous les détails que donne M. Wells—bien qu'il ne soit pas homme à prêter l'autorité de son nom à des aspirations de ce genre dont il ne connaîtrait pas l'exactitude—je dis que ces paroles sont un énergique avertissement pour la population de notre pays et les membres de cette Chambre. Autre objection au système des Etats-Unis. L'influence combinée d'un tarif élevé et de la profusion du papier-monnaie a amené les spéculations hasardeuses sur le terrain des transactions commerciales, au grand détriment des hommes d'affaires de ce pays. Je dis, de plus, que quiconque examinera avec soin le fonctionnement du système américain, se convaincra que le tarif des Etats-Unis a contribué en très-grande mesure à enrichir quelques rares individus et à appauvrir la nation en général. Cette considération est d'une grande importance. Il n'y a pas de problème aussi difficile à résoudre que l'équilibre de la richesse dans un pays de civilisation avancée comme le nôtre. On peut compter sur l'instinct de la population pour l'acquisition des richesses ; la difficulté est d'équilibrer ces dernières. Mon avis est que l'adoption d'un tarif protecteur élevé tendrait à enrichir quelques individus, mais il finirait par nuire à la prospérité et au confort des masses. C'est une des nombreuses raisons qui m'empêchent de croire que l'on doive imiter les Etats-Unis dans l'adoption d'un tarif élevé. Je crois que la création de fortunes colossales comme on en a vu surgir chez nos voisins et peut-être dans d'autres pays, est un danger. Je ne vois pas de mal à une accumulation raisonnable de richesses, je n'ai aucun espoir de jamais édicter de lois somptuaires limitant la somme de for-

tune qu'un homme puisse amasser pendant sa vie ; mais je dis que tout ce qui outre-passe les lois naturelles ordinaires et tend à concentrer dans quelques mains d'immenses accumulations est dangereux et devrait être évité. Je doute fort qu'il soit dans l'intérêt d'un pays de compter quelques fortunes colossales, tandis que le gros du peuple est imposé pour l'avantage de ces fortunes. Et je crois pouvoir dire, sans enfreindre les règles de nos débats, que nous avons eu dans ce pays un remarquable exemple du danger dont la possession d'une fortune exceptionnellement grande par un seul homme peut menacer les intérêts les plus importants du pays. J'ai à faire valoir une dernière objection qui sera d'un grand poids, je pense, aux yeux de cette Chambre. Je crois qu'un tarif élevé encourage la formation de *rings*, et ces cercles véreux engendrent la corruption. Chaque intérêt protégé formera invariablement son cercle ; chaque cercle pratiquera inévitablement la corruption. Nous avons par le passé connu assez le mal que peuvent faire des associations puissantes, ou plutôt des hommes riches et manquant de scrupule à la tête de telles associations. Je ne veux pas voir ici de ces corps permanents d'entremetteurs politiques ayant mission de surveiller et influencer les remaniements du tarif. Je crois que ceux qui sont chargés du soin de ces remaniements peuvent se passer de leur aide, et décider par eux-mêmes ce qu'il est à propos de faire. Je sais que l'on a souvent prétendu que les manufactures qui naîtraient sous l'influence d'un tarif élevé, auraient au moins pour effet d'accroître considérablement la population du pays. J'ai examiné attentivement cette question, et mon opinion, basée sur mes propres observations au Canada et sur les renseignements que j'ai pu recueillir de personnes qui sont familières avec la question aux États-Unis, est qu'un tarif élevé n'a pas pour effet d'augmenter en grande mesure la population du pays, mais d'effectuer un déplacement anormal de la population rurale en faveur des villes et des cités aux dépens des intérêts agricoles. Si vous établissez une distinction au détriment des classes agricoles, si vous faites que leurs labeurs leur rapporteront moins qu'elles n'en retireraient sans votre intervention,

vous créez alors un déplacement anormal de la population des campagnes en faveur des villes. Je n'ai aucune objection quelconque à voir nos villes et nos villages atteindre toutes les proportions que peut leur donner un accroissement naturel ; mais je n'approuve pas ce déplacement anormal. Je ne crois pas que nous devions stimuler un mouvement qui est déjà trop étendu. J'ai vu des centaines de personnes qui fussent devenues des cultivateurs heureux, oublier les occupations rustiques pour se lancer dans des carrières commerciales pour lesquelles elles n'étaient guères douées. Il n'y a pas de doute que cela est une des causes, bien que faible il est vrai, du malaise actuel. Nombre de gens ont abandonné leurs occupations à la campagne pour devenir de petits boutiquiers dans différentes branches, et par leur concurrence ajouter à la gêne qui existe à l'heure qu'il est. Si les honorables députés veulent consulter les derniers rapports du recensement des différentes provinces, et surtout d'Ontario et de Québec, ils verront que mes appréhensions à ce sujet ne sont pas tout-à-fait sans fondement. Bien qu'il soit avéré que de 1861 à 1871 la population d'Ontario a considérablement augmenté, il n'en est pas moins vrai qu'au moins 50 de nos 88 collèges électoraux, c'est-à-dire ceux de la campagne, ont à peine augmenté quelque peu. L'examen du recensement montrera que les endroits où il y a eu grande augmentation, ne sont pas les townships, mais les villages et les villes. Dans le Bas-Canada, l'on sait qu'il n'y a presque pas eu d'augmentation en dehors des cités de Québec et de Montréal. Si quelques honorables députés sont disposés à dire que la raison pour laquelle notre population délaisse les districts ruraux est qu'il n'y a plus de place pour elle, que nos fécondes campagnes sont entièrement occupées et cultivées, je dois respectueusement différer d'opinion avec eux. Je dis que les districts ruraux sont loin d'être encombrés ; qu'ils y trouveraient largement leur profit ceux qui iraient porter leurs capitaux et leurs labeurs à nos campagnes pour les cultiver mieux qu'elles ne le sont à présent. Je recommande cette idée, non-seulement à quelques-uns de mes honorables amis, mais à la population qu'ils représen-

tent. Je ne nie pas que la politique des Etats-Unis peut avoir protégé et aidé, peut-être considérablement, certaines industries particulières. Je crois la chose très-probable. Il serait surprenant si, après s'être imposé un fardeau aussi énorme, personne n'en eut retiré de profit. Mais je doute fort que ces industries valent ce qu'elles coûtent au peuple, et je doute encore plus que, si nos voisins eussent adopté une politique plus rationnelle et laissé leurs manufactures à elles-mêmes, ils n'eussent été tout-à-fait aussi prospères qu'ils ne le sont à l'heure qu'il est. Je crois que le peuple américain s'est fait grandement tort par la politique particulière qu'il a adoptée. Je ne veux pas du tout dire qu'il ne nous ait fait en même temps un tort considérable à nous-mêmes. J'ai signalé plusieurs raisons qui me portent à croire que si un excès de production a causé un grand malaise industriel et commercial aux Etats-Unis, ce malaise doit réagir très-désavantageusement sur les classes correspondantes dans notre pays. Je regrette qu'il en soit ainsi. S'il est en mon pouvoir de le faire, je veux y remédier. Mais si l'on nous demande de faire disparaître un embarras dont souffre une classe particulière de notre population, il nous faut considérer quel effet auraient nos mesures sur la masse en général. Ce que font les Etats-Unis ne s'accorde pas avec l'idée que nous avons de la justice dans les procédés; et vis-à-vis des fabricants américains, mes sympathies sont toutes avec nos propres industriels. Il est sans doute pénible que les marchés des Etats-Unis leur soient fermés, pendant que notre tarif permet aux Américains de leur faire concurrence chez nous, en venant vendre leurs produits à sacrifice sur nos marchés. Mais je doute que, s'il est vrai que les Américains aient fait un tort considérable à eux-mêmes et à nous, ce soit une raison suffisante pour notre Gouvernement de porter un coup fatal à la prospérité de notre pays. Je crains, M. l'Orateur, d'abuser de la patience de la Chambre. (Non, non; continuez.) Bien que je ne fasse généralement pas grand usage de cahiers d'extraits, je vais demander à la Chambre de me permettre de lire quelques observations que je trouve dans une feuille importante de la presse américaine. Il est toujours bon de se voir comme

on nous voit. Il y a d'ailleurs dans l'article que je vais lire des choses dont la considération ne nous peut faire de mal. L'article est intitulé : *La Protection au Canada*.

“ Une récente discussion qui eut lieu dans le Parlement Canadien fait voir qu'un mouvement remarquable s'opère dans la Confédération voisine pour refaire son tarif sur le principe de la “ protection ” des manufactures canadiennes. Si l'on considère ce mouvement au point de vue exclusif des Etats-Unis, on est porté à souhaiter que les protectionnistes du Canada réussissent à faire adopter leur projet. Il serait de l'intérêt du Gouvernement des Etats-Unis qu'un tarif de droits élevés fût établi en Canada, afin de mettre les deux pays sur un pied d'égalité sous ce rapport. Aujourd'hui le Canada a décidément l'avantage. Ses produits agricoles et forestiers ont le même marché étranger que ceux des Etats-Unis. Les cultivateurs et producteurs canadiens obtiennent, à l'étranger, d'aussi bons prix que les cultivateurs de New York, de la Nouvelle-Angleterre, de la Pensylvanie et de l'Ohio, et de plus élevés que les cultivateurs de l'Illinois, du Wisconsin, de l'Iowa et du Minnesota, parceque ceux-ci se trouvent plus éloignés des marchés européens et ont à faire plus de sacrifices pour le transport. En même temps les Canadiens peuvent acheter tous leurs articles fabriqués à 25 ou 40 pour cent meilleur marché que les Américains, à cause de l'absence de l'élément protecteur de leur tarif. Cette circonstance a développé, surtout le long de la frontière depuis le Maine jusqu'à l'Orégon, un gigantesque système de contrebande qui s'élève peut-être à près de \$25,000,000 par année. Si les articles fabriqués en Canada sont placés sur le même plan, pour les taxes, que les articles fabriqués aux Etats-Unis, cette somme d'argent sera épargnée aux fabricants et marchands américains, et la perniciose pratique de la contrebande sera réprimée d'autant. C'est pourquoi, aussi longtemps que les Etats-Unis seront affligés de cette espèce de brigandage connu sous le nom de protection, il est de notre intérêt que le Canada en souffre pareillement, afin que les cultivateurs et la population canadienne en général soient forcés de rivaliser dans des conditions égales avec nous, et alors cessera cet énorme trafic de contrebande. Par les fraudes au préjudice des Douanes le Gouvernement perd plusieurs millions de revenu par année, et nos boutiquiers, tailleurs et fabricants sont privés du bénéfice de plusieurs millions de piastres de commandes. Quand le tarif canadien sera monté au niveau excessivement élevé de notre onéreux tarif de protection, les avantages naturels des Etats-Unis permettront à nos marchands et fabricants, non-seulement de s'assurer le commerce qu'ils perdent aujourd'hui, mais encore de

vendre plus d'effets en Canada que maintenant, car tout y deviendra plus cher et sera coté plus haut, excepté les produits agricoles, le bois de service et le poisson.

" D'ici là, tout en travaillant à débarrasser ce pays du fardeau de la protection, il serait injuste de ne pas signaler la folie qui a porté quelques Canadiens à chercher à affliger leur pays des maux dont nous avons souffert. Ce mouvement de leur part est inspiré par la récente dépression commerciale qui se fait sentir en Canada, et qui a faussement été attribuée à la différence des lois fiscales des deux pays. Le fait que tel n'est pas le cas peut être démontré par la comparaison du commerce étranger des deux pays. Les Etats-Unis, avec une population de 44,000,000 d'âmes, ont un commerce extérieur représenté en chiffres ronds par l'état suivant :—

Importations.....	\$600,600,000
Exportations.....	525,000,000
	<hr/>
Balance en or.....	\$ 75,000,000

Les importations et les exportations du Canada, avec une population de 4,000,000 seulement, pendant l'année expirée le 30 juin 1875, ont été comme suit :—

Importations.....	\$119,618,657
	<hr/>
Exportations.....	\$ 77,886,979
Articles exportés en contrebande aux Etats-Unis.....	25,000,000
	<hr/>
Exportations totales.....	\$102,886,979
	<hr/>
Balance.....	\$ 16,731,678

Ci-suit la répartition des exportations :—

Produits miniers.....	\$ 3,878,050
Produits des pêcheries.....	5,330,527
Produits forestiers.....	24,781,780
Animaux et provisions.....	12,700,507
Produits agricoles.....	17,258,358
Articles manufacturés.....	2,293,040

“ Cela n'embrasse que les produits exportés qui sont enregistrés, et ne comprend aucuns des articles à bon marché fabriqués à l'étranger et entrés en contrebande aux Etats-Unis, tels que soieries, satins, dentelles, velours, châles, articles de toilette de dames, bijoux, draps de grande largeur, vêtements de dessus et de dessous, coutellerie fine, poterie de la Reine, et mille autres choses importées au Canada en ne payant des droits que d'un quart ou d'un sixième de ceux qu'ils payeraient aux Etats-Unis.

“ Ces chiffres démontrent que le Canada, avec une population d'un million seulement plus considérable que l'Etat de l'Illinois et qui est moindre que celle de l'Etat de New-York, fait un commerce à l'étranger d'environ un cinquième aussi grand que celui de tous les Etats-Unis qui ont une population onze fois plus importante et des ressources naturelles infiniment supérieures. La Confédération canadienne manque à peu près des grands et essentiels éléments de force et de développement, la houille et le fer ; elle n'a pas, non plus, en quantités qui puissent rembourser les frais de leur exploitation, de minéraux comme l'or, l'argent, le plomb, le cuivre, le zinc ou le mercure ; ses puits de pétrole ne sont guère de valeur. (Je dois faire observer que je ne partage pas tout-à-fait cette dernière opinion.) Les principaux produits agricoles, le coton, le blé-d'inde, le tabac, le sucre et le riz, lui sont entièrement défaut. Cependant sa marine et son commerce et la valeur de ses produits de surplus sont vraiment remarquables, pour un pays qui a une population numériquement aussi faible et des ressources naturelles aussi restreintes.

“ La raison de ce commerce considérable et de la prospérité des cultivateurs canadiens en dépit des désavantages naturels du pays est simple : le Canada avait un tarif d'une moyenne de 12 pour cent seulement, tandis que celui des Etats-Unis était d'une moyenne de 48 pour cent, ou quatre fois plus élevé. Le tarif du Canada était un tarif basé sur les obligations du pays seulement ; celui des Etats-Unis était un tarif de “ protection ” — contre les consommateurs.

“ En présence de ces faits, il est absurde de prétendre qu'un tarif protecteur sera avantageux au Canada, surtout pour ses cultivateurs, commerçants de bois et pêcheurs. Il est vrai qu'il y a eu diminution dans la valeur du commerce de la Confédération pendant l'année dernière, mais jusqu'en 1874 il y avait eu une notable augmentation. La diminution de l'année dernière a été d'environ 10 pour cent, mais elle est due à la baisse des prix ; il n'y pas eu de diminution dans le volume du commerce. Mais si on n'a pu maintenir dans le passé la proportion de l'augmentation, la chose est simplement due à

la dépression commerciale qui s'est fait sentir dans le monde tout entier et avec une rigueur particulière dans les Etats-Unis, qui sont le pays le plus voisin du Canada et son principal marché. Deux maux ont causé la dépression générale en ce pays : l'excès de protection et la profusion d'un papier-monnaie non-rachetable. Le Canada a souffert infiniment moins que les Etats-Unis. Quant à toute autre différence en faveur des Etats-Unis, on doit en chercher la cause dans les énormes avantages qu'ils possèdent. Si le Canada avait les riches et vastes dépôts de charbon et les grandes montagnes de fer des Etats-Unis, et s'il était favorisé d'un climat favorable à la culture du blé-d'inde, du coton, du tabac, du sucre, du riz, des pêches, du raisin et des oranges, la différence de ses lois fiscales lui permettrait d'éclipser complètement les Etats-Unis dans le commerce et les manufactures ; mais ces désavantages naturels ne peuvent pas être compensés, mais augmentés si l'on adopte le système trompeur de la protection. Toutefois, si le Canada veut en faire l'expérience par lui-même et n'est pas satisfait de celle que nous en avons faite, qu'il tente l'essai du système et voic comment il fonctionne."

Hon. M. TUPPER.—Qui a écrit cet article ? Dans quel journal se trouve-t-il ?

Hon. M. CARTWRIGHT.—Dans le *Chicago Tribune* du 21 février 1876. Mon honorable ami veut-il insinuer que c'est moi qui ai écrit cet article ? Je n'ai pas une telle influence sur un journal aussi important que le *Tribune* de Chicago. Nous avons eu, dans les débats qui ont précédé cette discussion, assez de preuves de la diversité d'opinions qui existe sur ce sujet important. Rien d'étonnant à cela. Le Gouvernement a senti qu'il était de son devoir de se renseigner de toutes les sources et de peser scrupuleusement les faits et les opinions qui viendraient à sa connaissance. Nous ne voulons pas cacher que la responsabilité qui nous incombe est des plus graves. Nous ne cacherons pas, non plus, que le résultat auquel nous sommes arrivés est celui d'un examen long et minutieux de la question que nous nous posions : pouvons-nous en même temps aider nos fabricants et rendre justice au reste de la population ? Mais quand on nous demande, comme aujourd'hui, des changements radicaux,—changements qui vont, financièrement, politiquement, socialement et moralement parlant, révo-

Intionner tout notre système et notre politique, — je dis que nous pouvions bien hésiter avant de changer ce qui, après tout, a été la politique suivie par tous les gouvernements depuis vingt-cinq ans. Dans tous les cas, quels que soient les arguments que l'on ait pu employer, il reste constant que le tarif canadien est un tarif fiscal. Si l'on nous demande d'établir un tarif absolument prohibitif, je dois répéter que, même si je me suis trompé, le temps choisi pour les changements projetés est, en tout cas, inopportun. Comme on le sait, de violentes perturbations dans le commerce et dans les valeurs ont eu pour effet de rendre presque impossible pour tout homme, quel que expérimenté qu'il soit en matières commerciales, de calculer avec précision les conséquences d'une modification radicale dans le tarif. Nous ne sommes pas dans un état d'affaires normal. Nous avons des obligations énormes. Pour leur faire face nous aurons à mettre toutes nos ressources à contribution. Nous avons même des engagements qu'il ne nous sera aucunement possible de remplir. Si jamais ceux qui exigeaient des modifications radicales ont cru devoir démontrer clairement la nécessité et la praticabilité de la chose, c'est bien aujourd'hui que cette obligation s'impose à ceux qui demandent l'établissement du tarif prohibitif absolu. Qu'ils songent un moment à ce qu'ils demandent au gouvernement. Ils nous demandent d'imposer les dix-neuf vingtièmes de la population pour l'avantage du vingtième. Je sais bien qu'il y a beaucoup de malentendus et de méprises sur ce point. Je sais aussi que plusieurs, se contentant de jeter un simple coup d'œil sur les statistiques ordinaires données par les rapports du recensement, croient que les intérêts manufacturiers représentent une proportion trois ou quatre fois plus considérable que celle que je viens de mentionner. Mais s'ils veulent bien prendre la peine d'examiner attentivement ces statistiques, ils verront que sur les 200,000 personnes, ou à peu près, qui s'y trouvent consignées comme engagées dans l'industrie, probablement 75 pour cent doivent être considérées comme engagées au mouvement protectionniste et qu'il n'y a précisément, comme je l'ai déjà dit, qu'un vingtième de la population dont

les intérêts soient dans ce sens. Sur notre population industrielle, 40,000 personnes au moins font le commerce du bois. Pour elles un tarif élevé ne serait d'aucun avantage ; il serait au contraire un sérieux obstacle, en ce sens qu'il tendrait nécessairement à augmenter le prix de la fabrication du bois. La population industrielle comprend aussi 10,000 à 12,000 forgerons au service de la population agricole, ainsi qu'un très-grand nombre de charpentiers et de gens de toutes espèces de métiers de ce genre. Loin de moi, cependant, l'idée de refuser justice à la minorité. Mais, d'un autre côté, il faut une impérieuse nécessité pour me forcer à sacrifier la prospérité des dix-neuf vingtièmes de la population à l'avantage d'une minorité si faible. Et lorsqu'on me dit que notre marché est celui que choisissent les Américains pour écouler leurs produits à sacrifice, je ne nie pas que la chose nuise considérablement à nos fabricants ; mais je puis dire que les renseignements que nous avons pris ne corroborent pas les assertions qui ont été faites, au moins quant à leur gravité et à toute leur portée. Il n'y a aucun doute qu'aussitôt que le coût de la production aux Etats-Unis est devenu moins élevé, le nombre des articles qui nous venaient de ce pays a augmenté. Bien qu'avantageux à la masse de la population, il en résulta un tort considérable pour un certain nombre de nos fabricants. Mais, d'un autre côté, il n'y a aucun doute, non plus, qu'un très-grand nombre de nos fabricants représentant trois ou quatre de nos industries les plus importantes et à l'emploi desquels se recrutent une grande partie de ceux que j'ai mentionnés comme désirant la protection, n'ont rien à craindre de la concurrence américaine, mais redoutent celle des fabricants anglais. Une observation qu'il ne faut pas perdre de vue. Une grande partie de la concurrence que font chez nous les Etats-Unis n'est pas une concurrence faite aux industries canadiennes, mais aux manufactures britanniques, la consommation canadienne se trouvant bénéficier d'autant. En outre, M. l'Orateur, nous devons nous rappeler que lorsqu'il y a, tel que récemment, une grande diminution dans la demande des articles de fabrication étrangère, il y a naturellement de même une

grande réduction dans la demande des articles fabriqués en ce pays. Lorsque l'état des choses est tel que l'importation des articles frappés du droit de 17½ pour cent, au nombre desquels sont les articles qui subissent la concurrence de nos manufactures, est réduite en six mois au chiffre indiqué par les *Rapports du commerce et de la navigation*, nous devons conclure qu'il est naturel et inévitable qu'il y ait une diminution considérable dans la demande qui est faite des articles de notre propre fabrication. Il ne faut pas oublier non plus que si nous adoptons un tarif élevé, il faudrait que ce tarif fût élevé sur toute l'échelle ; et un tel tarif aurait assurément une influence, et une influence considérable, sur le coût général de la production des articles même dont nous voulons protéger la fabrication. C'est ce qui a été le résultat obtenu maintes et maintes fois ; c'est ce qui a lieu actuellement aux Etats-Unis où l'augmentation du coût de production dû à cette cause a convaincu plusieurs de nos meilleurs fabricants qu'ils seraient en état de fabriquer à meilleur marché et de réaliser plus de bénéfices s'ils avaient un tarif se rapprochant tant soit peu du nôtre. Il n'y a pas, en ce pays, d'industries qui méritent plus la sollicitude favorable du Gouvernement que celle du commerce du bois ; et je n'ai encore reçu aucune demande de protection de la part de ses habiles et intelligents représentants en cette Chambre. Que des demandes de ce genre doivent nous être faites ou non, je l'ignore ; mais je dois faire observer que l'adoption d'un tarif élevé serait préjudiciable, sérieusement préjudiciable, à cette industrie, et que ceux qui l'exercent ont dans cette matière un intérêt tout-à-fait distinct de celui des personnes qui réclament aujourd'hui une augmentation du tarif. Il n'est pas hors de propos rappeler à quelques-uns de mes honorables amis que si nous entreprenions une révision générale et complète du tarif, nous pourrions bien trouver nécessaire de faire un peu de nivellement en haut et en bas. Ils ne doivent pas perdre de vue qu'il y a plusieurs articles sur lesquels le tarif est aujourd'hui rien moins que prohibitif, et je dois les avertir qu'il pourrait bien être excessivement difficile

d'empêcher la législature d'en venir à la conclusion qu'il n'y avait aucune raison pour faire une faveur spéciale aux fabricants de ces articles dans le pays. Jusqu'ici notre tarif a été généralement basé sur les obligations du pays ; mais il est à remarquer qu'à mesure que le pays vieillit, le tarif, même sans modifications, tend à devenir plus prohibitif ; et qu'un tarif qui, il y a quelques années, aurait admis des articles étrangers en franchise peut, avec l'accroissement du pays, devenir prohibitif en peu de temps. Ensuite il faut tenir compte un peu de la proportion de l'impôt qui pèse aujourd'hui sur la population de ce pays. Comparée à celle des autres pays, la proportion de l'impôt au Canada est assez faible ; mais prise en elle-même—si l'on considère qu'une population de quatre millions à peine est obligée de fournir annuellement \$23,000,000 ou \$24,000,000 pour couvrir les frais du gouvernement fédéral seulement, sans compter ce qu'il lui faut contribuer pour les fins municipales—nous devons être très-prudents dans la manière d'augmenter davantage le fardeau. Au Canada chaque famille contribue \$25 ou \$30 pour faire face aux dépenses encourues en leur faveur par cette législature. Cette somme ne représente guère moins que la valeur d'un mois de travail ; et, bien qu'il puisse être supporté, c'est un décompte considérable sur le pouvoir producteur du pays. Je suis assez prudent,—assez conservateur, si mon honorable ami le préfère—pour regarder toute augmentation d'impôts comme un mal véritable. Si nous devons imposer de nouveaux droits, il faudra que ce soit à l'avantage de tout le pays, pour soutenir le crédit public ou continuer les travaux publics que nous avons commencés. En pratique, c'est une question de frais ; c'est aussi, jusqu'à un certain point, une question d'opportunité. Théorie à part, bien peu de nous s'opposeraient à une faible imposition de droits ou se soucieraient beaucoup de combattre, bien qu'au mépris des théories libres-échangistes, un tarif de nature à augmenter la population du pays à peu de frais. D'un autre côté, il y en a, je crois, bien peu d'assez enthousiastes pour se soumettre à un tarif élevé si on leur démontrait qu'il ne doit produire qu'une faible aug-

mentation de la population. Ce dont le pays a besoin maintenant, c'est d'une extension de crédit. Nul doute qu'il se trouve dans une crise, mais une crise qui, je crois, ne sera que temporaire, si d'autres désastres ne viennent nous surprendre. J'ai fait remarquer que cette dépression avait plusieurs causes et que ces causes étaient en dehors du contrôle du gouvernement ; j'ai dit qu'elles avaient puissamment contribué à amener la crise actuelle. Je dois ajouter que si nous avions été plus prudents dans le passé, si nous nous étions abstenus d'escompter sur toutes nos ressources et de disposer de nos réserves de fonds, peut-être serions-nous plus en mesure de faire plus d'expériences en matière de législation fiscale. Je dis que ce n'est plus le temps de faire des expériences. Le pays a besoin de tous les revenus que sa population peut donner, et il serait dangereux d'inaugurer une politique dont personne ne peut aujourd'hui prévoir l'issue.

Je dirai donc que la situation générale du pays peut se résumer comme suit : Bien que la comparaison en ait été faite souvent, je ne crois pas que nous soyons dans une condition aussi désastreuse que celle où nous étions en 1858 et les années suivantes ; à mon sens, elle est beaucoup moins pénible. Les causes qui ont produit l'état de choses actuel sont claires et bien dessinées, et elles paraissent devoir être bien moins durables que celles qui avaient amené la dépression de 1858, dépression qui exerce évidemment une puissante influence sur l'esprit de notre population en ce moment. Voyons quelle était alors la situation. En 1858 nous sortions d'une période de grandes dépenses pour chemins de fer, faites à l'aide de capitaux étrangers, dépenses qui, comparées à nos ressources actuelles, s'élevaient à deux ou trois cent millions répartis sur les quatre ou cinq dernières années. La guerre de Crimée avait aussi fait élever les prix de nos principaux produits. Cette augmentation était si forte, que des cultivateurs ont pu payer leur terre avec le produit d'une seule récolte. Il s'ensuivit une vaste inflation. Aujourd'hui ces causes n'existent plus. Je crois qu'en somme nous n'aurons qu'une dépression temporaire ;

c'est en vue de cela, et de cela seulement, que nous avons à prendre des mesures. Examinons maintenant le côté favorable des choses. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où nous voyons nos exportations à peine diminuées, excepté pour un article. Nous avons un Trésor rempli. Nous ne sommes pas obligés d'avoir immédiatement recours au marché anglais ; mais nous avons des fonds suffisants pour exécuter nos travaux publics et faire face à nos échéances. Ainsi que je l'ai déjà dit, une grande partie de nos dépenses, pendant les deux ou trois dernières années, ont été d'un caractère exceptionnel, et elles ne paraissent pas devoir se présenter de nouveau. J'admets, et j'ai toujours admis, qu'une inflation considérable s'est produite de 1871 à 1875 ; mais il est très-important que la Chambre se rappelle qu'en même temps que cette inflation il y avait progrès général par tout le pays. Il n'y a pas de doute que le Canada a fait un progrès remarquable pendant les dix dernières années. Personne ne peut contempler nos grandes villes ni se rendre compte de la condition de la population agricole, sans voir que ce que je dis est littéralement vrai. Je compte sur le gain de six années de prospérité pour nous ramener au point où nous étions en 1871, époque où, je crois, notre situation pouvait être regardée comme normale. * J'ai délibérément évité de mettre en compte tout développement anormal et extraordinaire, ne m'appuyant que sur la prospérité naturelle qui, même dans les temps et les circonstances les plus difficiles, n'a jamais manqué en Canada. En s'occupant de cette matière le gouvernement a dû tenir compte, non pas de ce qui était de l'intérêt d'une province ou d'une classe de la population en particulier, mais de ce qui intéressait le pays tout entier. Je dois dire en terminant, M. l'Orateur, que je regrette beaucoup d'avoir été obligé de différer d'opinion avec quelques amis que j'apprécie hautement. J'avoue qu'il y a beaucoup de force dans les arguments qu'ils ont fait valoir ; sans doute certaines

* Voir, pour les raisons à l'appui de cette opinion, l'extrait d'un discours de l'Honorable M. Cartwright publié comme Annexe,

classes et certaines parties de ce pays ont beaucoup à souffrir, et je regrette excessivement que le Gouvernement n'ait pu trouver le moyen de les soulager, excepté en risquant de léser en définitive toute la population du Canada. Si ces classes ont à souffrir de ces temps difficiles, il en est de même pour le Gouvernement ; et, quelles que soient ses opinions, une Administration doit avoir sincèrement à cœur de faire disparaître un tel état de choses et de le remplacer par la paix, l'abondance et la prospérité. M. l'Orateur, on nous a demandé une politique nationale. Notre politique est une politique de justice pour tous, de prudence et d'économie jusqu'à ce que la présente épreuve soit passée ; mais je ne propose pas à la sanction populaire une politique qui pourrait passer pour un servile plagiat des pires erreurs que les Etats-Unis aient jamais commises : erreurs que, je crois, le peuple américain déplore aujourd'hui, et dont, je l'espère, il est en voie de se tirer. La politique qu'au nom de l'Administration j'ai l'honneur de proposer à la sanction de cette Chambre et du pays, n'a pas été préparée hâtivement et inconsidérément, je le répète. Si nous nous sommes trompés, nous n'avons du moins négligé aucun effort, épargné aucune peine pour arriver à une politique saine et d'accord avec les besoins du pays. M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer que vous quittiez le fauteuil, et que la Chambre se forme en comité des subsides.

A N N E X E .

Extrait d'un discours de M. Cartwright, à Napanee, en septembre 1875.

Je désire maintenant parler d'un sujet plus pratiquement important, peut-être, qu'aucun de ceux que j'ai traités. Sans doute, il est bon de connaître quels sont ceux à qui doit être attribuée l'origine du présent état de choses, question grave et peut-être peu rassurante ; mais il est d'une plus grande importance pratique de connaître les raisons sur lesquelles je me base pour dire que nous pouvons loyalement et honnêtement faire face aux engagements que nous avons pris, sans nous imposer des fardeaux trop onéreux. La question est donc de savoir jusqu'à quel point il y a probabilité que pourront suffire les précautions que nous avons prises, et je désire d'autant plus les faire bien connaître que je suis porté à croire qu'il y a en certains quartiers tendance à en amoindrir la valeur et la portée. Je n'ai certes jamais nié le fait si bruyamment commenté par l'Opposition, que les droits que nous avons imposés auraient rapporté beaucoup plus que le chiffre auquel j'avais fixé le revenu que j'en attendais, si les affaires avaient continué comme en 1873-4. D'après les calculs de l'Opposition, et je ne prétends pas nier leur exactitude, les nouveaux impôts devaient, à cette condition, porter le revenu à 27 millions, même s'il n'y avait pas augmentation dans les affaires, et si le commerce se développait pendant l'année suivante dans la même proportion qu'antérieurement, le revenu ne devait pas être moins de 30 millions ou environ. Malheureusement ces châteaux, s'ils n'étaient tout-à-fait bâtis dans l'air, reposaient au moins sur de fragiles fondations. L'Opposition se trompait sur un point de toute importance, en prenant un développement anormal pour un accroissement régulier de la prospérité du pays. Plus malheureusement encore elle nous avait engagés dans une politique qui n'eût été justifiée que dans le cas où ses prévisions (voir l'exposé financier de M. Tilley) se fussent réalisées à la lettre. Pour ma part, sûr que j'étais que ce développement aurait un terme, et cela prochainement, je me trouvais devant la tâche difficile et délicate de décider jusqu'où je devais remonter en arrière pour trouver une base sûre pour mes calculs. Je ne pouvais tout au plus que juger approximativement. Rien de plus difficile, dans un pays qui progresse, de décider à un moment donné combien de ce progrès est normal et naturel, et combien est dû à des causes accidentelles et temporaires. Et tandis qu'il me paraissait évident qu'il y avait eu et qu'il y avait encore des excès considérables dans les importations, il n'était pas moins certain à mes yeux qu'une grande partie du déve-

loppement des affaires pendant les dernières années était normal et réel. Chacun sait que le Canada a été réduit à une condition de dépression anormale pendant la série d'années désastreuses qui suivirent le grand effondrement de 1858, et je ne voyais aucune raison de croire qu'il ne s'était pas opéré un grand développement tout-à-fait naturel dans le cours de la longue période qui s'est écoulée depuis. Je crus en conséquence qu'une année éloignée de la période de dépression qui se termina en 1867, comme de l'époque où l'inflation atteignit son maximum en 1873-4, donnerait une moyenne raisonnable de l'état du commerce du pays pendant quelques années, et je choisis l'année du calendrier 1871, non pas l'année fiscale. Je crus que, sur les importations de cette année là, lesquelles diffèrent presque autant du minimum en 1868 que du maximum des importations en 1873, nous pouvions baser nos calculs avec assez de sécurité, en tenant naturellement compte du revenu supplémentaire que pourraient nous valoir l'Île du Prince Edouard et la Colombie Britannique. Vous verrez donc que nous avons donné une marge très-ample à l'imprévu. Non-seulement nous n'avons pas voulu compter sur le développement extraordinaire de 1872 et de 1873, mais encore nous n'avons pas tenu compte de l'accroissement naturel qui a pu avoir lieu pendant les cinq années de 1871 à 1876; nous avons, d'un autre côté, compté un ou deux items très-considérables pour la dépense que devait entraîner l'achèvement de nombre de travaux publics secondaires, dépense que nous avons subéquentement réduite de beaucoup. J'ai expliqué cette réduction lors de la discussion générale des dépenses de l'année dans mon exposé financier de 1874, dans lequel j'ai dit que j'avais raison de m'attendre à une réduction considérable sur un ou deux items très-importants de la dépense pour les travaux publics imputables au revenu et sur la dépense pour l'entretien des chemins de fer du Gouvernement, pourvu toutefois que ces chemins fussent une fois pour toutes mis dans un parfait état. En somme, n'étaient la malheureuse erreur commise en 1873 en nous chargeant des dettes provinciales, et quelques autres actes d'égalie extravagance,—folies auxquelles on me rendra justice de reconnaître que me suis toujours opposé,—je ne craindrais guère, à tout événement, aucune diminution considérable dans nos revenus. Toujours est-il que ce dernier acte d'imprudence de la dernière Administration nous a privés d'une réserve des plus précieuses sur laquelle, dans quelqu'éventualité, nous aurions pu nous reposer. Il est difficile de comprendre à l'aide de quel principe l'ancien Gouvernement, qui savait qu'un déficit était inévitable, pouvait se justifier, même à ses propres yeux, d'augmenter ainsi de gaieté de cœur les difficultés que nous éprouvions déjà à faire face à nos énormes obligations,

Chacun
pendant
et je
vement
depuis.
qui se
um en
pendant
fiscale.
presque
3, nous
compte
douard
e marge
le dé-
ons pas
es cinq
items
nombre
uite de
les dé-
dit que
x items
venu et
pourvu
parfait
n nous
gance,—
s oppo-
idérable
de. nière
le, dans
prendre
t était
ainsi de
énormes

